



**ARRÊTÉ N° ARR-189-2026-RH
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**

A Monsieur Yves PORTEIX

TROISIEME CONSEILLER DÉLÉGUÉ DU CENTRE DE GESTION

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le code général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion de la fonction publique territoriale et notamment son article 28 ;

Vu la délibération n°DE-354-03072026 portant élection du Président du Conseil d'administration du CDG66 ;

Vu la délibération n°DE-355-03072026 fixant le nombre de Vice-présidents ;

Vu la délibération n°DE-361-03072026 déterminant la composition du bureau ;

Considérant qu'en application de l'article 28 du décret précité, le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs membres du bureau ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est donné délégation de fonctions et de signature, à Monsieur Yves PORTEIX, 3ème conseiller délégué, pour la **comunication et l'information générale sur les missions du CDG 66**.

A ce titre, Monsieur Yves PORTEIX signera tout document s'y rapportant.

ARTICLE 2 : Cette délégation ne concerne pas les dossiers relatifs aux marchés publics, ni les questions relatives au personnel de l'établissement.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié à Monsieur Yves PORTEIX, sera transmise à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales et à l'Agent comptable du Centre de Gestion.

Fait à PERPIGNAN, le 29 juillet 2026

Notifié à l'intéressé le

Le 3ème conseiller délégué,

Yves PORTEIX

**Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction publique territoriale
des Pyrénées-Orientales,**

Robert GARRABE

Accusé de réception en préfecture
005-202600267/20260731-ARR-189-2026-RH-AI
Date de réception : 31/07/2026
Date de réception en préfecture : 31/07/2026